Envoyé en préfecture le 17/02/2026
Reçu en préfecture le 17/02/2026
Publié le
ID : 022-212201883-20260206-D2026_02_01-DE

DEPARTEMENT
DES
COTES D'ARMOR

COMMUNE DE
PLERNEUF

REPUBLIQUE FRANCAISE

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE PLERNEUF**

Nombre de membres du Conseil municipal en exercice est de : 15

Nombre de votants : 10

Suffrages exprimés :
Pour : 10
Contre : 0
Abstention : 0

Date de la convocation
30 janvier 2026

Date d'affichage
30 janvier 2026

***N° de la délibération* :**
2026/02/01

***Objet de la délibération* :**
Vote de la subvention à l'association AMICALE LAÏQUE 2026

Séance du 6 février 2026

L'an deux mil vingt-six, le six février à dix-huit heures trente minutes, le Conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, afin de l'organiser dans le respect des règles sanitaires – notamment de distanciation (*article 6 de la loi N° 2020-1379 du 14 novembre 2020),* sous la présidence de Monsieur Philippe LE MEHAUTE, Maire.

Présents : Mrs. LE MEHAUTE, TREMEL, CHASSAGNE, BARBIER, CLERMONT, MEURIC, LE GALL,
Mmes. QUERE, LABARRE, LE GALLOU, LE GRAËT (arrivée à 18h50),

Absents (excusés) : Mr. CHALON, absent excusé
Mme. RUELLAN, absente excusée
Mmes LE DOYEN, BOCQUEHO,

Secrétaire de séance : Mr. TREMEL

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de décider de l'attribution de la subvention à l'association AMICALE LAÏQUE pour l'année 2026.

Monsieur le Maire présente le dossier aux conseillers municipaux.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité, par 10 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention**

DECIDE d'autoriser Monsieur le Maire à attribuer une subvention d'un montant de 900 € à l'association AMICALE LAÏQUE pour l'année 2026.

Le secrétaire de séance
Hervé TREMEL

Le Maire,
Philippe LE MEHAUTE.

MAIRIE DE PLERNEUF (COTES D'ARMOR)

Envoyé en préfecture le 17/02/2026
Reçu en préfecture le 17/02/2026
Publié le
ID : 022-212201883-20260206-D2026_02_01-DE